



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	14
Date de la convocation :	9 avril 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 16 AVRIL 2024  
2024 / 22**

L'an deux mil vingt-quatre et le seize du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. BONNOT Jean-Jacques, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme MOLARD Cindy, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine, M. MANIGAND Hervé, Mme PALLOT Irène, M. PACCOUD Christian

Excusés : Mme MERLE Fabienne, M. DURAND Paul, M. BOUQUET Frédéric, M. LAMPS Arnaud

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Autorisation acquisition parcelles chemin piétonnier La Valla**

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'accord des propriétaires concernés,

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à procéder à l'acquisition à l'euro symbolique, pour le compte de la Commune, des parcelles nécessaires à la création du chemin piétonnier de La Valla,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :*

**AUTORISE** la signature des actes de cession à la commune de Grièges, à l'euro symbolique, pour la création du chemin piétonnier de La Valla ;

**CONFIE** à Maîtres CORDIER / ODOBERT notaires à Pont-de-Veyle l'établissement des actes concernés ;

**AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement M. Thierry CHARVET, premier adjoint au maire, à signer tous actes à intervenir et accomplir toutes démarches en ce sens.

*Ainsi fait et délibéré en séance.*

Le Maire,  
Annick GRÉMY